



Procès-verbal de la 33e réunion de la commission consultative (Cocosol)

Date : 21 novembre 2023
Lieu : Office fédéral de la justice, Berne
Heure : de 10 h à 15 h

N° de dossier : 924-3721/16/3

Présidence :	Luzius Mader	Président Ancien délégué du DFJP aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et ancien directeur suppléant de l'OFJ
Membres :	Urs Allemann-Cafilisch	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate, personne concernée
	Laetitia Bernard	Travailleuse sociale, ancienne membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Guido Fluri	Entrepreneur et auteur de l'initiative sur la réparation, personne concernée
	Christian Raetz	Ancien chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
	Theresia Rohr	Personne concernée
	Barbara Studer Immenhauser	Archiviste cantonale du canton de Berne et présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA)
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
Ex officio :	Michael Schöll	OFJ / Directeur (pour le point 7 uniquement)
	Reto Brand	OFJ / chef de l'unité MCFA
	Yves Strub	OFJ / unité MCFA / secrétaire de commission suppléant
Procès-verbal :	Simone Anrig	OFJ / secrétaire de commission



1 Salutations et communications

Le président ouvre la séance à 10 h et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative.

Le point 7 de l'ordre du jour est avancé pour des motifs d'organisation. Au nom de Susanne Kuster (directrice suppléante de l'OFJ), Michael Schöll (directeur de l'OFJ) adresse ses remerciements aux membres de la commission consultative pour le travail accompli. Il remercie tout spécialement les membres qui terminent leur mandat à la fin de l'année, à savoir Luzius Mader (président), Urs Allemann-Cafilisch, Laetitia Bernard et Guido Fluri. Ils ont fortement œuvré en faveur des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance au cours de ces dernières années, même en dehors de la commission consultative. Il dit également merci à Luzius Mader dont la contribution a été décisive pour l'ensemble du processus de mémoire et notamment pour la création de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA). Depuis l'entrée en vigueur de la loi, Luzius Mader a présidé la commission consultative avec circonspection et sens des responsabilités tout en conservant un regard critique. Des remerciements sont également adressés aux membres de la commission qui se représentent. L'OFJ est heureux de pouvoir continuer à compter sur leur savoir et leur expérience, en particulier pour garantir la continuité de la pratique.

Le président remercie Michael Schöll et ajoute que le travail de mémoire avance bien, même s'il s'agit d'un chapitre qui ne sera jamais vraiment refermé pour les personnes directement concernées. Dans ce contexte, il souligne également que l'engagement d'une seule personne ne suffit pas, il en faut plusieurs. La commission consultative apporte grâce à son travail une petite contribution, importante toutefois, et qui est également considérée comme utile et décisive par beaucoup de victimes.

Le président revient au premier point de l'ordre du jour (communications) :

Le procès-verbal de séance du 13 septembre 2023 a déjà été approuvé.

Les documents du jour ont été envoyés aux membres de la commission il y a environ 2 semaines ½. Tout le monde les a visiblement reçus à temps.

Le président informe l'assemblée que le PNR 76 « Assistance et coercition » est entré dans la phase finale, et que les travaux avancent conformément à la planification. Le comité de direction approuvera le rapport de synthèse à la mi-décembre 2023. La manifestation de clôture aura lieu en mai 2024. La fin du projet sera l'occasion pour Luzius Mader, en sa qualité de représentant de l'administration fédérale au sein du comité de direction du PNR 76, d'organiser, au courant du premier semestre 2024, une (dernière) séance d'information pour les représentants de l'administration fédérale afin de les sensibiliser au sujet des résultats du PNR 76. Cette séance leur permettrait d'intégrer les conclusions du PNR 76 dans leurs futures activités.

Reto Brand ajoute également que l'actuel art. 4, al. 6, LMCFA prévoit que la contribution de solidarité bénéficie d'un statut privilégié au regard des impôts, des poursuites et des assurances sociales, et que les autorités compétentes doivent en tenir compte au moment de prendre leurs décisions. La ville de Zurich ayant mis sur pied sa propre contribution de solidarité (contribution de la ville, octroyée en plus de la contribution de solidarité au sens de la LMCFA), la question se pose de savoir s'il faut introduire une réglementation analogue à l'échelon fédéral pour la façon de traiter ce type de contributions de solidarité octroyées par des villes ou des cantons. Le Parlement mène des discussions en ce sens. Certaines questions juridiques (en particulier de constitutionnalité) ne sont pas encore clairement réglées, et il faut attendre de voir si une intervention parlementaire sera formellement déposée.

2 Renouvellement intégral de la commission par le Conseil fédéral pour la législature 2024 - 2027

Le secrétariat général du DFJP regrettait qu'aucune personne italoophone ne puisse faire partie de la commission à l'avenir au vu des candidats proposés par l'OFJ. C'est pourquoi l'OFJ a procédé à de nouvelles recherches plus ciblées et soumis une nouvelle liste de membres au DFJP (composée des quatre membres qui se représentent et de cinq nouveaux membres). Le secrétariat général du DFJP appuie désormais pleinement cette nouvelle liste. La nomination par le Conseil fédéral aura lieu prochainement, avant la fin de l'année.

3 Statistiques des demandes de contribution de solidarité

Simone Anrig communique les statistiques des demandes de contribution de solidarité (état à la fin octobre 2023) :

- 11 147 demandes ont été transmises à l'OFJ entre avril 2017 et fin octobre 2023. 284 d'entre elles ont été déposées cette année (en 2023, l'OFJ a continué de recevoir une moyenne de 20 à 40 demandes par mois).
- Dans l'ensemble, 10 584 demandes (94,9 %) ont été approuvées et des contributions de solidarité pour un montant total d'environ 264,6 millions de francs ont été versées (état fin octobre 2023). 394 demandes (3,5 %) ont dû être rejetées (p. ex. parce que l'atteinte découlant d'une mesure n'était pas suffisamment immédiate et grave ou que les événements se sont produits après 1981). L'OFJ n'a pas pu procéder à une vérification sur le fond dans 58 autres cas (0,5 %) pour diverses raisons (absence d'informations ou informations trop lacunaires, même suite à des demandes de précisions). L'examen préliminaire d'environ 110 demandes est encore en cours.
- Depuis 2017, l'OFJ a traité 50 procédures d'opposition¹, et 9 sont en suspens. Le Tribunal administratif fédéral a rendu un jugement dans 24 procédures de recours², 1 procédure est encore pendante. Le Tribunal fédéral a traité un recours interjeté par l'OFJ, et l'a rejeté³.

L'OFJ publiera d'autres statistiques annuelles sur son site web au début de l'année prochaine.

¹ 9 oppositions ont été acceptées, et les contributions de solidarité ont été versées. 41 oppositions ont été rejetées, ou il n'a pas été possible d'entrer en matière pour des motifs formels.

² Le recours a été rejeté dans 12 cas, il a été admis ou partiellement admis dans 2 cas, et dans 10 cas, la procédure a été classée ou il n'y a pas eu d'entrée en matière. Remarque : Dans ces cas, il n'y a parfois pas eu d'opposition auprès de l'OFJ au préalable (motifs : recours suite au rejet de la demande par l'OFJ ; ancienne pratique de l'OFJ consistant à ne pas entrer en matière sur les demandes manifestement infondées et recours directement porté au Tribunal administratif fédéral contre ce type de décision).

³ 5 autres recours ont été déposés par des demandeurs auprès du Tribunal fédéral, mais ils n'ont pas été traités sur le fond (décision de non-entrée en matière).

4 Discussion des dossiers individuels

4.1 Cas abordés lors des séances précédentes

À l'occasion de séances précédentes, la commission consultative a demandé pour 2 cas des éclaircissements à l'unité MCFA, qui a livré ses résultats. Après une discussion approfondie, la commission recommande d'accepter les deux demandes.

4.2 Cas traités par voie de circulaire (listes mensuelles)

3.3.1 Le président constate que les listes mensuelles d'août et de septembre 2023 comportaient respectivement 55 et 15 demandes que l'unité MCFA envisageait d'approuver.

Le président et un autre membre ont contrôlé par échantillonnage quelques cas des deux listes mensuelles. Il souhaite discuter encore aujourd'hui d'un cas figurant sur ces listes. Après délibération, la commission confirme la proposition de l'unité MCFA d'approuver la demande.

3.3.2 D'août à septembre, l'unité MCFA n'a pas soumis de demandes aux membres de la commission qu'elle envisageait de rejeter du fait qu'elles étaient manifestement infondées.

4.3 Nouveaux cas

Pour la séance du jour, l'unité MCFA a soumis 11 nouveaux cas à la commission, proposant d'en rejeter 3 et d'examiner plus en détail les 8 autres (cas limites). Après discussion approfondie de chaque cas, la commission recommande d'accepter 4 demandes et d'en rejeter 5. Dans les 2 derniers cas, elle ne fait pas de recommandation.

5 Valorisation des résultats de la recherche (situation actuelle)

Les mesures de l'OFJ pour diffuser et utiliser (valoriser) les résultats de la recherche sur les MCFA continuent à prendre forme : les deux projets relatifs au matériel didactique (application pédagogique et développement du matériel didactique existant de la CIE) sont déjà en cours de réalisation. Les mandats pour la plateforme web et l'exposition itinérante (conception et réalisation) ont été publiés récemment dans le cadre d'un appel d'offres OMC. Le musée historique de Lausanne a déjà pu être choisi comme premier arrêt de l'exposition itinérante. En octobre, un échange avec les personnes concernées visant à obtenir leurs avis et leur évaluation des mesures prévues a eu lieu. Enfin, l'OFJ élabore en ce moment les documents relatifs aux demandes pour de nouvelles aides financières qu'il pourra octroyer aux projets de médiation dans le domaine des MCFA entre 2024 et 2028.

6 Projets d'entraide (situation actuelle)

L'OFJ est encore en discussion avec l'association « Agir pour la dignité », qui prépare des portraits vidéo de personnes concernées en Suisse romande dans le cadre du projet « Enfance volée en Suisse ». Réalisés au cours des deux à trois prochaines années, ces témoignages seront notamment utilisés pour faire connaître la problématique des MCFA dans les écoles.

Le 8 novembre 2023, une première visite guidée « test » de la ville de Berne « Kehrseiten – Stadtrundgang durch das andere Bern » élaborée par l'association « netzwerk-verdingt » s'est déroulée en collaboration avec l'historien bernois, Daniel Schläppi. Les retours sont très positifs. Le projet de visite guidée de la ville (pour l'essentiel en vieille ville) porte sur les MCFA et

passé par des lieux qui, en raison de leur passé, ont joué un rôle dans le domaine des mesures de coercition à des fins d'assistance. Les organisateurs du projet envisagent de faire du produit final une offre permanente ; des discussions à ce sujet sont en cours avec des partenaires potentiels.

7 Remerciements aux membres sortants

Pour les remerciements du directeur de l'OFJ adressés au président (Luzius Mader) et aux autres membres sortants (Urs Allemann-Cafilisch, Laetitia Bernard et Guido Fluri) : voir point 1 de l'ordre du jour.

Le président remercie à son tour les membres de la commission pour la bonne collaboration. Il avait déjà travaillé étroitement avec certains d'entre eux, notamment au sein du comité d'aide immédiate. Il ajoute que la commission consultative s'est toujours efforcée d'examiner les demandes sous différents angles, et dans la mesure du possible d'émettre des recommandations en faveur des victimes. Dans presque tous les cas, la commission consultative est parvenue à formuler une recommandation unanime, même si des débats animés ont dû avoir lieu. Il faut continuer sur cette voie. Selon lui, la commission consultative a fourni et continue de fournir une contribution importante à l'étude des MCFA et tous ses membres peuvent en être fiers. Il remercie également les collaborateurs de l'unité MCFA, qui ont toujours activement soutenu la commission consultative dans son travail.

Guido Fluri souligne qu'il est extrêmement reconnaissant de l'engagement de Luzius Mader en faveur des personnes concernées. Il ajoute qu'il a fait preuve de force et d'énergie durant toutes ces années pour impliquer autant que possible tous les groupes de victimes afin de pouvoir élaborer la LCMFA. Il estime que le lobbying n'aurait pas suffi à y parvenir, mais que la contribution de l'administration fédérale était également nécessaire.

Urs Allemann-Cafilisch souligne que le talent de Luzius Mader pour concilier tous les intérêts et le lancement de l'initiative sur la réparation par Guido Fluri ont été des moteurs importants pour donner une voix aux préoccupations des personnes concernées. Il remercie aussi l'unité MCFA, dont les collaborateurs traitent toujours les demandes de contribution de solidarité avec empathie et compétence et ajoute que les personnes concernées expriment souvent leur gratitude, notamment dans le cadre des bistrot d'échange.

Laetitia Bernard se joint également aux remerciements adressés à Luzius Mader et à l'unité MCFA. Elle souligne que la thématique des MCFA a fortement marqué son parcours professionnel au cours de ces dernières années. Elle est heureuse d'avoir pu contribuer à la valorisation de cette thématique par le biais de son travail au sein de la commission consultative.

Reto Brand prend congé des membres sortants de la commission au nom de tous les collaborateurs de l'unité MCFA et les remercie pour la bonne collaboration.

8 Varia

La prochaine séance de la commission devrait avoir lieu en février 2024, en présence des nouveaux membres. Les dates des séances de 2024 seront fixées une fois que le Conseil fédéral aura procédé au renouvellement intégral de la commission (voir point 2 de l'ordre du jour).

La séance prend fin à 15 h 00.